

Commune de Locoal-Mendon
PLAN LOCAL D'URBANISME



5.1 Règlement graphique - Commune entière

Échelle : 1/10 000ème



Elaboration approuvée le 16 janvier 2017
Modification simplifiée n°1 approuvée le 6 décembre 2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 3 juillet 2024
Vu pour être annexé à la délibération du 3 juillet 2024,
le Maire,

- Ua
- Uba
- Ubb
- Uc1
- Uc2
- Ui
- Us
- 1AUa
- 1AUb
- 1AUI
- 2AU
- Aa
- Ab
- Ac
- Ao
- Azh
- Na
- Nds
- NLa
- NLg
- Nzh

- Cours d'eau
- Hale à préserver (Art. L 123-1-5 III 2° du CU)
- Marge de recul des voies
- Linéaire commercial (pointillés blancs)
- Petit patrimoine à préserver (Art. L 123-1-5 III 2° du CU)
- Bâtiment susceptible de changer de destination

- Espaces boisés classés
- Emplacement réservé
- Secteur soumis à OAP
- Périmètre de centralité commerciale (contour blanc)
- Submersion marine, aléa +60cm
- Périmètre bâti des SDU
- Zone de saisine archéologique
- Périmètre sanitaire à proximité des bâtiments agricoles
- Installations existantes sur le site de Kerlys
- Cimetière

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Surface en m²
01	Aménagement d'une aire de stationnement, sécurisation accès au dolmen du Clef	Bénéficiaire	
02	Création de voies piétonnes	Bénéficiaire	
03	Création de voies piétonnes	Bénéficiaire	
04	Création d'un espace public	Bénéficiaire	
05	Agrandissement du parvis de l'église	Bénéficiaire	
06	Désenclavement du secteur Uc des tennis	Bénéficiaire	
07	Réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales	Bénéficiaire	
08	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales	Bénéficiaire	
09	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales	Bénéficiaire	
10	Réalisation d'une station d'épuration	Bénéficiaire	

